

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY, DES CORRECTEURS
ET DES EXAMINATEURS SPECIALISÉS DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME VOIE
CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL – SESSION 2022
spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant le programme des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté CON2021022 du 29 juillet 2021 portant ouverture des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade de technicien territorial dans la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information,

VU l'arrêté CON2022001 fixant la liste des personnes habilitées à siéger en jury,

VU le PV de tirage au sort des représentants de la CAP,

VU la désignation du représentant du CNFPT,

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

ARRETE

Article 1er : Composition du jury

Collège des élus	<p>PEZOUS Bernard, Président du jury Maire de La Salvetat-Belmontet (82)</p> <p>IUS Anne, Présidente du jury suppléante Conseillère départementale du Canton de Beaumont-de-Lomagne (82)</p>
Collège des fonctionnaires	<p>MAUBERT Philippe, Représentant CAP Technicien, Dématérialisation des procédures, Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Tarn-et-Garonne (82)</p> <p>RIAL-MORAS Valérie Ingénieur principal, Chef de projet responsable de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Informations, Toulouse Métropole (31)</p>

AR Prefecture

082-288200025-20220401-CON2022006-AR

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

CARDONNE Magali, Représentante du CNFPT

Responsable service assistance, Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers (32)

Collège des personnalités qualifiées

CARABIN Jean-François

Chef de projet IA Data à la direction du numérique, Toulouse Métropole (31)

Article 2 : Correcteurs des épreuves écrites et examinateurs spécialisés

En sus des membres du jury, sont désignés en qualité de correcteurs et d'examineurs spécialisés :

- BASQUES Cécile, attaché principal territorial, Coordinatrice du Pôle Informatique, CDG82,
- BRUN Éric, ingénieur principal, Chef de Service Système d'Information Métier - Domaine Construction et Evolution, Direction du Numérique, Toulouse Métropole,
- COULON Marie-Christine, Maire de Savenès,
- DARRIGAN Catherine, Maire de Génèbrières,
- FRANCES Frédéric, technicien principal de 1^{ère} classe, Responsable du Pôle Numérique, CDG46,
- JEANJEAN Claude, Maire Adjoint, Mairie de Caussade,
- MOLINA Olivier, Ingénieur Chef, directeur service informatique, Conseil Départemental 82
- PLOUX Émilie, Attaché, Chef de Service Système d'Information Métier, Domaine Gestion des Services Publics - Direction du Cycle de l'Eau, Toulouse Métropole
- ROIGÉ Séverine, ingénieur, Responsable support logiciel métier, CDG82.

Article 3 : Publicité

Le Directeur du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne.

Article 4 : Voie de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat

Fait à Montauban, le 1er avril 2022



Le Président

Jean-Luc DEPRINCE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 13.04.22.....

Publié le : 13.04.22.....

CDG82

23, bd Vincent Auriol, 82000 MONTAUBAN

05.63.21.62.00

www.cdg82.fr